

Coach fitness dans l'eau

RNCP34047 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15454
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	05/07/2019
Date d'échéance	05/07/2022

Certificateur(s)

WATERFORM · SIRET : 52187652400013

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La

certification« Coach fitness dans l'eau »

répond à un besoin des professionnels du secteur, dû au développement des différentes pratiques aquatiques de forme, santé et bien-être. Le Coach fitness dans l'eau interagit avec la clientèle en proposant des animations collectives aquatiques de santé, de bien-être et de forme en utilisant du matériel adapté, dans un environnement sécurisé. Il élabore et conduit un projet d'animation dans les champs d'activité de l'aquafitness.

ACTIVITÉS VISÉES

- 1) Accueil des différents publics
- 2) Participation au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation
- 3) Utilisation de gestes techniques adaptés à la pratique des activités aquafitness
- 4) Animation des séances d'aquafitness
- 5) Utilisation d'équipement adapté aux différentes activités
- 6) Sécurisation de l'espace de pratique
- 7) Mobilisation des connaissances relatives à l'hygiène et à la sécurité de l'environnement aquatique
- 8) Sécurisation des différents publics en cas d'incidents ou d'accident.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

UC1 Communication au sein de l'entreprise par le biais de projet d'animation en aquafitness

1.1. Accueillir les publics

- Créer et gérer la relation client et inter-services
- Utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Prendre en compte les caractéristiques des publics concernés par la séance
- Conseiller la clientèle dans le choix des activités proposées

1.2. Participer au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation

- Assister le dirigeant dans la mise en œuvre des activités aquafitness
- Contribuer au fonctionnement de la structure
- Comprendre les différentes étapes de la méthodologie de projet
- Conduire des projets d'animation dans le domaine des activités aquafitness
- S'intégrer à une équipe de travail

- Évaluer et rendre compte de son action et de son projet d'animation

UC2 Animation des séances d'aquafitness en sécurité pour différents publics

2.1. Utiliser des gestes techniques adaptés à la pratique des activités aquafitness

- S'approprier les savoirs-être et les savoirs-faire dans la limite des prérogatives pédagogiques du Coach fitness dans l'eau
- Utiliser les spécificités et les caractéristiques du milieu aquatique
- Utiliser des gestes techniques adaptés dans la réalisation des mouvements dans l'eau

2.2. Animer des séances d'aquafitness

- Comprendre une structure de séance avec l'ensemble de ses paramètres
- Comprendre la relation musique / mouvement dans l'activité aquafitness
- Maîtriser les outils techniques et pédagogiques liés aux activités aquafitness
- Mettre en œuvre une séance spécifique aquafitness et l'ensemble de ses paramètres
- Maîtriser le face-à-face pédagogique en sécurité
- Animer une séance avec différentes intensités en utilisant différents matériels
- Exécuter en sécurité des séances spécifiques aquafitness

2.3. Utiliser des équipements adaptés aux différentes activités aquafitness

- Savoir utiliser les équipements adaptés à la pratique des activités aquafitness
- Gérer le matériel et l'utilisation des équipements
- Veiller à la qualité et à la maintenance des équipements aquafitness

UC3:

Mobilisation

des connaissances relatives à l'hygiène et la sécurité de l'environnement

3.1. Sécuriser l'espace pratique

- Respecter les normes de sécurité liées aux activités proposées et à l'environnement spécifique
- Aménager son espace de travail pour assurer la sécurité des différents publics
- Prévoir les moyens nécessaires à la sécurité de la pratique des activités aquafitness

3.2. Mobilisation des connaissances nécessaires relatives à l'hygiène et à la sécurité de l'environnement aquatique

- Maîtriser les enjeux réglementaires d'hygiène et de sécurité
- Connaître le processus de traitement de l'eau et des machineries
- Déceler les anomalies relatives à la qualité de l'eau
- Assurer la sécurité dans un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène spécifique de l'air et de l'eau

3.3. Sécuriser les différents publics en cas d'incident ou d'accident

- Maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident
- Maîtriser les techniques de dégagement et de sortie d'une personne en milieu aquatique
- Secourir les différents publics en cas d'incident et d'accident

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le Coach Fitness dans l'eau exerce principalement dans le secteur aquatique de la forme et du bien être. Il intervient dans les structures privées ou publiques, le milieu associatif et dans le secteur de l'hôtellerie. Il est amené à intervenir auprès de tous les publics adultes sportifs ou non, jeunes ou moins jeunes.

- Club de remise en forme et bien être
- Collectivités territoriales
- Centres thalasso
- Hôtelleries de plein air
- Hôtelleries de niveau supérieur

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Éducateur sportif, Coach fitness dans l'eau, Éducateur sportif d'activités aquafitness, animateur activités aquafitness

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le Coach de fitness dans l'eau exerce son activité dans le respect des réglementations de l'encadrement contre rémunération des activités physiques et sportives ainsi que de celles de la surveillance des bassins et piscines d'accès payant. Ces cadres réglementaires sont définis dans le Code du sport :

- Cadre

règlementaire de l'encadrement contre rémunération d'une activité sportive.

Articles

L. 212-1 et suivants

Articles R. 212-1 et suivants

Article A. 212-1

- Cadre

règlementaire de la surveillance d'un bassin ou d'une piscine à accès

payant :

Article L. 322-7 du code du sport

Articles D. 322-12 et suivants

Articles A. 322-9 et suivants

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

1) Pré-requis pour accéder à la certification (hors VAE)

1. Etre âgé de 18 ans révolus

2. Etre titulaire du PSE1 ou équivalent à jour de recyclage

3. Tests d'entrée en formation :

- Rédaction sur un sujet d'actualité lié aux activités aquatiques de forme et bien-être
- Réussite au Test de condition physique en environnement aquatique

(Test de condition physique sur un équipement type « vélo aquatique », Durée de séquence : 30 secondes, Nombre de séquences : 3 fois. Un examinateur dans l'eau avec le(la) candidat(e) pour calculer le nombre de tours. Multiplier le résultat par 2 de la meilleure performance sur les 3 séquences de façon à le ramener à 60 secondes (soit 1 minute). Validation Test Femme si résultat est ou égal à 80 / Validation Test Homme si résultat est ou égal à 100)

- Attestation de parcours d'aisance aquatique

(Parcours réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur maximale de 1m30. Départ effectué par une chute arrière volontaire, en piscine à partir d'un tapis disposé sur l'eau et à partir d'un support flottant. Se déplacer dans l'eau en brasse ou crawl sans appui plantaire sur un parcours de 15 m, passage sous une ligne d'eau,

posée et non tendue. Recherche d'objet dans une profondeur maximale de 1m30. Retour sur 15 m en appui plantaire. Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de 1 minute et 45 secondes)

Remarque: Le (la) candidat(e) effectue l'épreuve en condition réelle (tenue de sport et baskets aquafitness). Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

II) Validation des acquis de l'expérience (VAE)

1. Conditions de recevabilité de la demande des candidats:

- Etre âgé de 18 ans à la date de l'examen.
- Déposer un formulaire de candidature dûment renseigné avec la signature manuscrite ou électronique du candidat dont le modèle est fixé par arrêté du ministre chargé de l'Emploi (Cerfa N°12818*02)
- Justifier d'au moins 1607 heures d'expérience de face à face pédagogique dans le domaine des activités aquafitness sur une année civile minimum.
- Etre titulaire du PSE1 ou équivalent à jour de recyclage

2. Description de la procédure de VAE :

partie 1- dossier joint par l'organisme certificateur

Le candidat doit :

- Etre âgé de 18 ans à la date de l'examen.
- Déposer un formulaire de candidature dûment renseigné avec la signature manuscrite ou électronique du candidat dont le modèle est fixé par arrêté du ministre chargé de l'Emploi (Cerfa N°12818*02).
- Justifier d'au moins 1607 heures d'expérience de face-à-face pédagogique dans le domaine des activités aquafitness sur un an minimum.
- Etre titulaire du PSE1 ou équivalent à jour de recyclage.

Remarque : Le candidat ne peut déposer qu'un seul dossier de recevabilité pendant la même année civile.

Notification de la décision :

A la suite de l'examen du dossier, l'organisme certificateur se prononcera pour un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Si le dossier est recevable, le candidat recevra une notification dans un délai maximum de deux mois. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut décision d'acceptation.

Cette notification peut comporter des recommandations, relatives notamment aux formations complémentaires.

partie 2- conditions de validation

Le candidat, ayant reçu une décision favorable à sa demande de recevabilité, constitue un dossier de validation comprenant la description de ses aptitudes, compétences et connaissances mobilisées au cours de son expérience dans les différentes activités aquafitness exercées.

Le candidat doit décrire son expérience sur au moins deux séances différentes dans le domaine des activités aquafitness en précisant :

- les caractéristiques du public
- l'environnement de la situation pédagogique (capacité, profondeur...)
- les matériels utilisés dans la pratique des activités aquafitness
- la structuration de la séance (objectif, critères de réalisation etc...)
- l'aménagement et la sécurisation de son espace de travail
- le cas échéant au cours de formations complémentaires

Le candidat adresse son dossier de validation dans un délai de 3 mois maximum après la décision favorable à sa demande de recevabilité. Le dossier de validation est soumis au jury constitué et présidé conformément au règlement et aux dispositions régissant le TFP « Coach fitness dans l'eau ».

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé de 5 professionnels du domaine d'activité concerné et titulaire d'un diplôme de niveau 4. Les professeurs de sport, les professeurs d'EPS et les fonctionnaires territoriaux de la filière sportive sont dispensés de cette exigence.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle

7 170 €

Prise en charge	Branches concernées
7 170 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date de décision	05/07/2019
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	05/07/2022

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	6	0	100 %	100 %
2017	6	0	100 %	75 %
2015	22	0	100 %	90 %
2014	7	0	100 %	100 %
2013	6	0	100 %	83 %

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34047/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	8
Parcours menés à terme	10
Taux d'achèvement	125 %
Période	02/2022 – 06/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	76
Montant total engagé	197 999 €
Coût moyen par dossier	2 605 €
Durée moyenne	368 h
Période	02/2020 – 06/2022
France compétences	62 %
France Travail	22 %
Reste à charge titulaire	15 %
Régions	1 %

